
	<p><b>Compte-rendu</b></p> <p><b>CSA -FS n 4</b></p> <p><b>du 30/11/2023</b></p>	
---	--	---

Nous avons été convoqués le 30 Novembre 2023 pour la quatrième réunion du CSAL-FS. Lors de cette séance, **le seul point pour avis était le règlement intérieur du CSAL et du CSAL-FS.**

Nous avons lu une **déclaration liminaire intersyndicale** (en PJ) afin de dénoncer, comme l'ont fait nos OS nationales, le dénigrement des droits des représentants syndicaux. Cette déclaration reprend l'ensemble de nos propositions et sera mise sur Ulysse 76.

**Toutes les organisations ont insisté sur l'importance de ce règlement intérieur qui définit les modalités réelles du dialogue social.**

Mme Rombaut a répondu à cette liminaire en indiquant que l'ensemble de nos demandes de modifications seraient transmises à la Direction Générale. Cependant, le règlement intérieur présenté ce jour pour nous servir de base de travail, sera représenté sans modifications lors du prochain CSAL (en 2024 désormais) conformément aux consignes de la centrale.

**Encore une fois, nous rappelons que nous sommes élus par vous et qu'on nous enlève le droit de vous défendre correctement en réduisant fortement les droits syndicaux après avoir supprimé les CAPL, entre autres...**

Mme Rombaut explique que la direction locale n'a beaucoup de marges de manœuvre mais qu'elle a toujours une écoute bienveillante envers les agents et leurs représentants. Elle affirme qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour résoudre les difficultés, avec l'aide des organisations syndicales.

Nous vous laisserons juger par vous-même de la réalité de ces propos !!

Il est rappelé par les OS que les groupes de travail ne doivent pas remplacer les réunions institutionnelles. Ce n'est pas l'intention de la Direction, qui souhaite malgré tout en proposer afin de pouvoir décortiquer un sujet au préalable avec les représentants du personnel avant de présenter un plan d'action en instance, comme sur le sujet des violences sexistes et sexuelles au travail.

*Le sujet du règlement intérieur est épineux à tous les niveaux, qu'il soit ministériel ou directionnel pour la Direction Générale ou la Direction Locale. Une circulaire est encore à venir sur ce sujet en 2024. Rappelons que c'est la loi de la transformation de la fonction publique, de 2019, qui est à l'origine de ces changements !*

*Les réformes sont lancées et d'application immédiate mais l'accompagnement a toujours un temps de retard !! Par contre, le recul des droits syndicaux est manifeste et le dialogue social s'en trouve fortement affaibli.*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M Margeault est revenu sur des points évoqués lors du précédent CSA FS pour en assurer le suivi. Ces points concernaient

- l'envoi aux OS du Tableau de Bord de Veille Sociale par service : cela n'a pas été fait.
- de l'état des effectifs : cela a bien été fait
- diverses actions entreprises au sein de la DRFiP 76 comme les cendriers à recyclage ...

## Points obligatoires

### 1) Le RSST : registre santé et sécurité au travail

- Invasion de cafards au centre de contact :

La direction indique avoir pris contact avec le syndic de l'immeuble qui répond que les cafards ne sont présents qu'au centre de contact (sic !!) : le syndic n'a donc pas à agir !! Face à cette réponse lunaire, la DRFiP 76 a décidé de faire intervenir une société spécialisée mais après 2 passages, il y a toujours des cafards. Certains collègues ont retrouvé des cafards à leur domicile. En effet, ces derniers se nourrissent de chaleur et d'obscurité et peuvent même trouver refuge dans les ordinateurs. La société sera invitée à faire un troisième passage. **La CFDT insiste sur le fait qu'il faut faire pression sur le syndic car c'est l'immeuble qui doit être traité dans sa globalité !**

Il va falloir être vigilant lors du déménagement du centre de contact à la Cité afin d'éviter l'arrivée de locataires indésirables !!! Celui-ci n'est pas envisagé avant la fin de l'année 2024.

- Fortes chaleurs dans les locaux de la Cité :

Les problèmes techniques de régulation de la température de la cité sont pris en main par Agile mais ce n'est pas très satisfaisant. La direction locale a appliqué les consignes de la DG prévues dans ces cas-là.

Le système de double flux de la ventilation de la cité est complexe. Il est censé permettre un renouvellement de l'air sans ouvrir les fenêtres. Les températures ne doivent pas dépasser 28 degrés plus de 3 % des jours de l'année et ne pas être inférieures à 19 degrés. Le contrat est respecté en l'état actuel des choses.

Cependant, l'été prochain l'ouverture des fenêtres sera plus important afin de permettre un meilleur rafraîchissement des locaux le matin.

Même si en ce moment, c'est le contraire : les agents de la cité ont bien compris avec le mail de la direction qu'il fallait garder les fenêtres fermées si on ne voulait pas avoir froid (mail du SGCD transféré par la DRFiP). Et puis .... nous aurons bientôt des plaids offerts par la Direction !!

- Les Huissiers des Finances Publiques

Suite à la réception de lettres de mission affectant 4 huissiers sur 8 auprès de SMA et du PRS, **les Huissiers des Finances Publiques interpellent la direction sur leur état de santé et de stress.**

D'ailleurs, certains d'entre eux sont en arrêt et tous, ont perdu beaucoup de motivation dans le travail.

Le Directeur régional indique que des réunions ont eu lieu et qu'il assume cette maladresse de ne pas avoir expliqué la lettre de mission avant diffusion. Avec la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics et la note sur le recouvrement, le Directeur pense qu'il est normal que les missions des HFP changent.

Il est rappelé au Directeur que les réunions concernant les huissiers sont celle, RH, du 20/10 dernier et celle, métier du 07/12 .... à venir.

Nous rappelons qu'aucun des 8 huissiers ne va bien car ils sont dans l'incertitude quant à leur devenir et qu'un courrier d'alerte rédigé par la médecine de prévention a été adressé à la direction.

**Le directeur concède qu'ils doivent cesser de « se balader »,** tout comme les géomètres mais que la doctrine des huissiers est modifiée de manière profonde de par la réforme RGP. Il ajoute qu'il décide de tout et qu'il peut changer les missions des huissiers et les mettre à demeure s'il le souhaite.

### 2) Accidents de service

La CFDT a demandé que soit pris en compte comme accidents de service les traumatismes psychologiques dont sont victimes les agents qui subissent des actes d'incivilité ou d'agressions. En effet, le constat est fait que les accidents de service font souvent état de blessures physiques mais rarement de blessures psychologiques.

Or il faut aussi prendre en compte les traumatismes psychologiques dans les accidents de service, comme cela peut arriver lors d'une agression subie dans le cadre de ses fonctions comme pour un des HFP du

département. Cela peut permettre de proposer un accompagnement psychologique aux collègues qui en ressentiraient le besoin. Cela a été acté par la Direction  
Les OS demandent une transmission au fil de l'eau des accidents de service.

### 3) Les fiches de signalements

**Les conditions d'accueil de Seine-Maritime Amendes** se sont fortement dégradées car il y a de plus en plus d'incivilités envers les agents mais aussi entre redevables. La présence d'un vigile ne suffit pas à canaliser les comportements.

La direction a décidé la fermeture de l'accueil spontané le plus rapidement possible. L'accueil se fera uniquement sur rendez-vous, 2 demi-journées par semaine. Cela permettra les contre-appels et réduira peut-être l'agacement des personnes qui parfois font la queue pendant 2 h alors qu'ils ne sont pas au bon endroit pour contester l'amende.

Une communication à l'attention des usagers est prévue ainsi que le recrutement d'un second vigile. Car même si les portes sont fermées, les redevables cherchent à forcer l'entrée.

Nous rappelons aussi que la commission de Limoges a deux ans de retard pour statuer sur l'annulation des Forfaits Post Stationnement et que les réclamations ne sont pas suspensives de paiement. L'officier du ministère public peut être très long également.

Il existe un vrai dysfonctionnement au niveau national qui a des conséquences sur les conditions de travail des agents de la trésorerie Amendes.

**Il y a, à ce jour, 31 fiches de signalements contre 26 en 2022.**

Les fiches de signalements doivent être transmises à la division des professionnels pour que les huissiers aient connaissance de la véhémence de certains redevables chez qui ils pourraient être amenés à aller. Ceci avait déjà été demandé précédemment mais ce n'est toujours pas fait.

***La CFDT fait remarquer que si le nombre de fiches reste stable, les faits signalés sont de plus en plus graves. Il est temps que la DG prenne au sérieux la sécurité des agents d'accueils car les difficultés sont nombreuses et réelles.***

Sur le cas de l'HFP agressé lors d'une procédure de saisie, il est à souligner que la Direction a fait un signalement au Procureur très rapidement, en plus des courriers habituels envoyés au redevable et à l'agent, a proposé à l'agente de la faire accompagner lors du dépôt de plainte et a orienté l'agente vers les services sociaux afin de la faire bénéficier de séances de psychologie.

Ces différentes actions ont été appréciées par l'agente concernée qui est venue en témoigner.

### 4) le rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail lors de sa visite du CFP d'ELBEUF

Les plans d'évacuation d'Elbeuf ne sont toujours pas mis à jour malgré les relances régulières de la DRFIP auprès du propriétaire !

### Points non obligatoires

Propositions sur le Règlement Intérieur :

Nous devons voter sur nos propres propositions faites en intersyndical !!

Comme le veut l'expression consacrée du Directeur qui nous dit régulièrement être d'accord avec les idées qu'il propose car il les trouve bonnes : Ces propositions sont les nôtres, nous les trouvons bonnes, nous sommes donc d'accord avec !! Un vote unanime POUR a donc été enregistré en instance ! Un cas .... rare !

### Visites de sites :

L'ensemble des OS demande la visite de deux sites : le PNCD de Dieppe et le SGC de Neufchatel pour 2023, le 14/12/2023 ou le 21/12/2023.

L'ISST, médecin de prévention et le service social doivent être prévenus en amont car ils ont le droit de participer. La nouveauté liée aux nouvelles instances est la participation du service social.

### Budget :

Une dotation complémentaire de 10361 € est accordée à la DRFiP 76.

Cette somme sera utilisée en partie pour l'achat de 10 bureaux réglables en hauteur dans le cadre d'une prévention primaire des RPS et dans le cadre de la lutte contre la sédentarité. Ces bureaux seront installés dans le service RH et le service BIL à titre expérimental.

Le second projet est l'agrandissement de l'espace de restauration du SGC d'Harfleur. L'espace mesurait 8 m2 pour 13 agents donc il a été décidé d'aménager une partie des archives afin que l'espace de restauration soit de 20 m2 environ.

Ces deux projets sont co-financés par la Direction à hauteur de 55 % et 45 % pour la FS.

### Accessibilité de la cité :

Depuis 6 mois, des actions sont menées par al DRFIP pour mettre en place des conditions dignes pour notre collègue en situation de handicap.

Une visite de la cité a été effectuée avec notre collègue, l'ISST et le médecin de prévention. On note que les difficultés sont réelles et qu'il faut que la Préfecture fasse autre chose que répondre : « c'est aux normes du code du travail ». Cela n'empêche en rien les difficultés liées aux portes qui sont trop lourdes à manipuler et le lève PMR qui ne fonctionne toujours pas malgré plusieurs réparations.

Il faut savoir que la Préfecture a statué pour son personnel en fauteuil : ils sont tous en télétravail ou mutés dans d'autres services qui ne sont pas à la Cité. C'est honteux et inadmissible !

La Direction a fait un courrier en ce sens au Secrétariat Général de la Préfecture.

### Questions diverses :

- fuite des eaux d'évacuation dans les locaux de SMA : le syndic a été très réactif et un diagnostic est en cours.

- Paierie départementale

Les agents regrettent un troisième changement de responsable par intérim en un an.

La direction a conscience des difficultés du poste néanmoins ce dernier n'est pas vacant. Le responsable actuel ne peut pas être remplacé de manière définitive à ce jour. C'est toujours une situation d'interim.

- Une opération de désamiantage doit être faite à Bolbec entre mars et juin, les OS demandent que ce ne soit pas pendant la campagne IR.